

Convention de partenariat culturel 2025-2026

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le musée des Jacobins de Morlaix est devenu un équipement communautaire. En chantier, le site des Jacobins accueille des scolaires, la Maison à Pondalez du 9 Grand'rue aussi. A compter du 18 octobre, l'Espace des Arts, un nouvel équipement, situé à la Manufacture des tabacs permettra à l'équipe du musée de proposer des expositions et d'accueillir le public dans une toute nouvelle salle. Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, la gratuité est proposée à l'ensemble des structures scolaires, culturelles et sociales de Morlaix Communauté : établissements scolaires, spécialisés, centres de loisirs et de vacances et plus généralement toutes les structures du domaine social ou culturel du territoire de Morlaix Communauté.

Cette convention a pour but de préciser les engagements et les responsabilités des structures signataires.

- Le service des publics du musée des Jacobins de Morlaix propose aux établissements partenaires :

- L'accès libre pour les élèves et leurs accompagnateurs à l'Espace des Arts, à la Maison à Pondalez et au chantier du musée, sur réservation ;
- La gratuité des interventions des guides, sur réservation ;
- Une invitation offerte à chaque enfant qui aura suivi une visite pour qu'il revienne à l'Espace des Arts ou à la Maison à Pondalez accompagné de deux amis ou parents après chaque atelier ;
- Une mise à disposition d'outils pédagogiques spécifiques permettant une visite autonome et ludique ;
- Des activités pédagogiques adaptées aux différents publics, en relation avec la programmation du musée ;
- La communication des documents de visite élaborés par le service éducatif afin que les enseignants puissent en reproduire pour chaque élève de son groupe ;
- Le don à l'établissement partenaire d'un exemplaire du catalogue et de l'affiche édités par le musée à l'occasion de l'exposition visitée ;
- Des rencontres avec le médiateur culturel afin de concevoir des ateliers personnalisés.

- Dans le cadre des activités proposées par le service éducatif, les intervenants sont le médiateur culturel et les personnels responsables de l'accueil des publics dans les différents sites visités au cours des activités pédagogiques ainsi que l'enseignant et les accompagnateurs choisis par l'établissement partenaire.

- Durant ces activités, les élèves sont sous la responsabilité de leur établissement et doivent respecter la discipline de celui-ci. Ils sont couverts par l'assurance de l'établissement.

- Afin de permettre une communication fluide entre le musée des Jacobins de Morlaix et l'établissement partenaire, chaque directeur(trice) d'établissement est invité(e) à nommer un(e) professeur(e)-correspondant(e). Le nom de cette personne devra être indiqué sur ce document.

- Cette personne sera la destinataire privilégiée de la correspondance envoyée par notre structure. Elle sera responsable de la diffusion des informations auprès des autres membres de leur établissement. Les réservations se font par téléphone et par mail auprès de Julien Thomas (contacts ci-dessous).

Afin de valider ce partenariat merci de bien vouloir nous retourner ce document dûment signé avant la première séance d'activité.

Fait le

à

Le(La) chef(fe) d'établissement

La directrice du musée des Jacobins de Morlaix

Nom et Prénom du (de la) professeur(e)-correspondant(e) :

Adresse et téléphone de l'établissement

TARIFS:

Etablissements et organismes Morlaix-Communauté : gratuit

Etablissements et organismes non morlaisiens :

**55 € pour l'année scolaire, par mandat ou chèque libellé à l'ordre de
*Service Gestion Comptable Morlaix***

CONTACT:

Julien Thomas - médiateur culturel - responsable du service des publics

Tél. : 02.98.88.07.75

Mail : julien.thomas@agglo.morlaix.fr